



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Objectif 10

L'investissement dans le champ des grands fonds marins

La France, deuxième puissance maritime du monde par l'étendue de ses zones économiques exclusives, a la capacité d'explorer cette partie inconnue du globe, levier extraordinaire de compréhension du vivant et d'écosystèmes à découvrir, d'accès potentiel à certains métaux critiques, d'innovation en santé, biomimétisme, etc.

Le cahier des charges est disponible ici :

<https://anr.fr/CMA-2021>

AMI Compétences et Métiers d'Avenir



I. Fiche Thématique : Grands fonds marins

Eléments de contexte général

I. Présentation de la stratégie

La France possède le deuxième domaine maritime mondial. Mais la plus grande partie se situe à plus de 200 m de profondeur et est très mal connue : seuls quelques pourcents sont cartographiés avec précision.

Historiquement convoités pour les ressources minérales qui s'y trouvent, tels les nodules poly- métalliques, les grands fonds marins recèlent également une vie très développée et des écosystèmes complexes et fragiles. Ils sont par ailleurs connectés au reste de la planète, et nous savons qu'ils ont une influence majeure sur le climat même si les mécanismes à l'œuvre ne sont pas encore tous identifiés.

La stratégie française se concentre résolument et exclusivement sur l'acquisition de connaissances scientifiques. Elle exclut en particulier toute activité liée à l'exploitation minière des grands fonds, dont l'impact environnemental est jugé inacceptable en l'état de nos connaissances. Toutefois, la valorisation de la connaissance acquise est parfaitement possible : par exemple, la connaissance des mécanismes biologiques permettant de vivre dans le milieu obscur, froid et soumis à une pression extrême, que sont les grands fonds marins, peut inspirer des solutions thérapeutiques nouvelles.

Toutes les puissances maritimes mondiales renforcent leurs développements technologiques comme leurs programmes d'explorations, dans les eaux sous leur juridiction comme dans les eaux internationales, dont les fonds sont placés sous la juridiction de l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM). La France est l'un des pays pionniers de l'exploration des océans, mais doit renforcer ses capacités pour rester dans la course et maîtriser la souveraineté dans son espace maritime.

Doté d'une enveloppe de 350 M€, l'objectif 10 se décline selon 2 axes principaux :

- premier axe : la recherche scientifique fondamentale, avec un projet de programme et équipements prioritaires de recherche (PEPR) dédié ;
- deuxième axe : le développement de technologies innovantes concernant les grands fonds marins notamment afin de disposer d'équipements ou de systèmes à forte autonomie ;
- troisième axe : mener des missions d'exploration scientifique permettant d'accroître notre connaissance scientifique des grands fonds marins et d'en évaluer la fragilité, mettant en œuvre des objets technologiques innovants fournis par des industriels français.

Ce dernier permettra aux industriels concernés de prendre position sur les marchés en disposant d'une référence en mission réelle à la mer.

II. Bilan de la saison 1

Un diagnostic formation du domaine a été soutenu lors de l'AMI CMA et est en cours (résultats attendus en juillet 2023). Il est conduit par les pôles Mer, le Cluster Maritime Français, l'ENSTA Bretagne, Université de Toulon, le CINAV et le CMQ industries de la mer.

III. Attendus principaux de la saison 2

Les attentes à venir seront de travailler les besoins de formations qui seront éventuellement mis en lumière par le diagnostic de formation en cours.

